

N° interne : 4653

Conseil du **Jeu**di 8 Juillet 1999 à 18 H 00

N° définitif : 1999-4204

ANNEXES

Annexe au rapport n° 4653 Genay - Ouverture à l'urbanisation des zones NA – Bilan de la concertation préalable

Zone NA concernée	Demandeur	Registre	Remarques	Commentaires	Avis du groupe de travail
La Richassière	M. Serre SA Montdor SCI Delassalle et Jacquard	Déposé en mairie	En 1992, la SCI Jacquard a acquis les parcelles cadastrées AO 435 et AO 285 classées en zone NAi en vue de l'extension industrielle de la SA. Par la suite, le classement a évolué vers une zone NA stricte, inconstructible. Aussi demandent-ils la constructibilité de ces terrains à caractère industriel indispensable au maintien de leur activité.	Le classement proposé NAUi à destination d'activités économiques, correspond aux orientations du schéma de référence du site stratégique nord.	Avis favorable pour le classement en NAUi
La Richassière	M. Terronnes Société Europe 2000	Déposé en mairie	Propriétaire des parcelles cadastrées AO 340, 341 et 345p, classées en zone NA en 1993 pour insuffisance de viabilité. En 1994, un sens giratoire, aménagé sur la RD 433, et une seconde desserte de la ZI de Genay ont amélioré les infrastructures existantes. La zone NA n'avait plus lieu d'être. Le commerce en périphérie fonctionne uniquement s'il fait partie d'une zone d'activités.	La parcelle AO 345p, devenue AO 666, est hors zone NA. Le classement proposé UI correspond aux orientations du schéma de référence du site stratégique nord.	Avis favorable pour le classement en UI
La Richassière	M. Penet-Jourdan	Déposé en mairie	Demande le classement de la parcelle AO 379 en zone d'activité économique.	Le classement proposé ND3, en zone naturelle, correspond à une coulée verte et aux orientations du schéma de référence du site stratégique nord.	Avis favorable pour le classement en ND3
La Grande	M. Billotet	Déposé en	Demande la constructibilité de la parcelle cadastrée AK 534 totalement viabilisée et	Le classement proposé	Avis favorable pour le

Charrière	M. Dedinger	mairie	cernée d'habitations.	NAUE, à destination d'habitat, correspond aux orientations du schéma de référence du site stratégique nord.	classement en NAUE
-----------	-------------	--------	-----------------------	---	--------------------